



LE MESSAGER

du Bâtiment et des Travaux Publics



**Hausse des prix
des matériaux,
ZFE sur la métropole de Montpellier,
difficultés de recrutement :
la CAPEB Hérault continue le combat !**

Vendredi 24 juin - journée conviviale !
- Matinée + déjeuner : Initiation au golf à Béziers
- Soirée manade à Teyran

Inscrivez vous vite au 04 99 77 22 80 !



PRÊT EXPRESS SOCAMA

ÉQUIPEZ VOTRE ENTREPRISE SANS ENGAGER VOTRE PATRIMOINE PERSONNEL

**EMPRUNTEZ AUX MEILLEURES CONDITIONS,
AUCUNE CAUTION NE VOUS EST DEMANDÉE***



* Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire et la Socama.
Voir les conditions applicables en agence.
Pour ces opérations, la Socama (Société de caution mutuelle artisanale) bénéficie d'une garantie
au titre du programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation de la Communauté européenne.

Rencontrez votre conseiller ou connectez-vous sur www.sud.banquepopulaire.fr



#LaBonneRencontre

BANQUE & ASSURANCE

BANQUE POPULAIRE
DU SUD



ADDITIONNER LES FORCES, MULTIPLIER LES CHANCES

Banque Populaire du Sud - 38 bd Georges Clemenceau - 66966 PERPIGNAN Cedex 09 - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable - 554200808 RCS Perpignan -
Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le N° 07 023 534 - www.sud.banquepopulaire.fr - Crédit photo : ©contrastwerkstatt - ©gpointstudio



L'EXPO UNION-MATÉRIAUX À BÉZIERS BIENVENUE CHEZ VOUS !



Un nouveau concept

L'expo de Béziers a ouvert ses portes le 2 Novembre 2020. Elle est située dans le centre de Béziers, sur un axe à fort passage.

Une EXPO audacieuse

Vous entrez désormais dans l'EXPO de UNION-MATERIAUX : un espace d'inspiration repensé pour aider les clients à faire un choix en aménagement intérieur ou extérieur et trouver le bon produit.

Réinventer l'expérience client

Tout a été repensé pour faciliter le choix des clients particuliers et professionnels, privilégiant l'inspiration avec des mises en situation. Le client circule librement dans les espaces spécialisés qui regroupent les produits carrelage, salle de bain, aménagement intérieur, menuiserie.

Une identité propre

UNION-MATERIAUX donne une identité propre à ses EXPOS, avec la création d'un logo différent qui met en relief l'expo et permet la reconnaissance visuelle de la marque UNION-MATERIAUX.

La responsabilité de l'Expo a été confiée à Nicolas ANCELY, sous la direction de Nicolas LAUTIER, directeur de Béziers Sud.



L'EXPO 43, avenue de la voie Domitienne 34500 Béziers / Tél. 04 67 30 97 11 www.union-materiaux.fr

Hausse des prix des matériaux, ZFE sur la métropole de Montpellier, difficultés de recrutement : la CAPEB Hérault continue le combat !

LA CAPEB

Des femmes et des hommes responsables !

Chers collègues

Depuis quelques mois, nos entreprises subissent une augmentation importante des prix des matériaux et des équipements pour approvisionner les chantiers de nos clients, parfois ces hausses sont de plus 40%, sans compter les délais de livraison qui ont fortement tendance à s'allonger !

Les promoteurs, avec lesquels certains d'entre nous travaillent, rechignent à supporter une partie des surcoûts, l'Etat de son côté vient de transmettre une circulaire à tous les acheteurs publics afin qu'ils fassent preuve de « mansuétude », notamment en évoquant la théorie de l'imprévision avec la possibilité de réactualiser les prix en fonction de la hausse des matériaux. Par contre en marché privé, les négociations se heurtent souvent à l'inexistence de clause de révision de prix dans les devis ou les contrats, alors même que des solutions juridiques existent.

Face à ces fortes hausses, les artisans ne veulent pas devenir les dindons de la farce, c'est pour cette raison que la CAPEB Hérault a proposé aux autres organisations professionnelles du bâtiment de signer une charte de bonnes pratiques avec le préfet de l'Hérault, en soutien aux entreprises du BTP, dans le cadre des marchés publics. La préfecture incitera les collectivités locales à s'engager dans une démarche vertueuse de soutien à la filière du BTP en acceptant dans leurs marchés publics, d'intégrer la hausse des matériaux que nous subissons.



Jean Pierre GARCIA
Artisan maçon
Président de la CAPEB Hérault

Nous allons également être confrontés prochainement, en tout cas pour les artisans Montpelliérains et pour ceux qui travaillent sur la métropole, à la mise en place progressive de la ZFE (Zone à Faible Emission), qui va interdire à terme, d'ici 4 ans, la circulation des véhicules diesel et à plus long terme des véhicules thermiques. Afin de se préparer à cette échéance, la CAPEB, avec le soutien de la chambre de métiers de l'Hérault, est rentré dans une difficile phase de négociation « syndicale » avec la métropole. Parallèlement, nous allons vous accompagner pour vous aider à trouver des solutions alternatives, en organisant avec la chambre de métiers, une journée ZFE, le lundi 20 juin de 8h à 20h (Chambre de métiers à Montpellier – rue Bernard Giraudeau). Et enfin notre secteur rencontre encore de grandes difficultés de recrutement, malgré les efforts de

la filière (augmentation des salaires...), comme nos collègues de la restauration.

La CAPEB vient de renouveler une convention de partenariat avec Pôle Emploi et s'attache également à développer la promotion de l'apprentissage.

La CAPEB continue le combat !

Plus forts. Ensemble !

Jean Pierre Garcia
Président de la CAPEB Hérault



CAPEB Hérault : 110 rue Georges Onslow - 34070 Montpellier - Tél. : 04 99 77 22 80 - www.capecb-herault.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : JEAN-PIERRE GARCIA - RÉDACTEUR EN CHEF : PASCAL CHRISTOL - pascal.christol@capecb-herault.fr

IMPRESSION IMPRIMERIE : IMPACT IMPRIMERIE - IMPRIMÉ À 1300 EXEMPLAIRES

LA CAPEB

Des **femmes et des hommes responsables !**

ZFE (Zone à Faible Emission) sur la métropole de Montpellier : les artisans impactés !

La métropole de Montpellier a voté la mise en place d'une ZFE sur son territoire, à partir du 1^{er} juillet 2022. Cette mise en place sera progressive jusqu'en 2028.

Si La CAPEB partage la volonté d'améliorer la qualité de l'air, elle considère néanmoins que les conditions de mise en place de zones à faibles émissions (ZFE) ne sont aujourd'hui pas toutes réunies pour permettre aux entreprises du bâtiment de répondre à toutes leurs exigences, notamment en raison de l'absence actuelle d'offres de véhicules adaptés.



Pour ce faire la CAPEB propose les mesures suivantes :

Concernant l'offre aux professionnels du bâtiment, la CAPEB demande que :

- soient implantées en nombre suffisant des bornes de recharge au sein des métropoles (électricité, hydrogène...), avant toute obligation.
- les pouvoirs publics incitent les fabricants à développer rapidement une offre de véhicules (véhicules utilitaires légers (VUL), camionnettes, camions) répondant aux exigences de la nouvelle réglementation, offre économiquement viable et techniquement adaptée.
- soient augmentées la capacité et l'autonomie de la charge embarquée des véhicules et que les informations annoncées par les fabricants correspondent à la réalité.

- les ressources de la TICPE (Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) soient fléchées vers des actions de recherche et développement en vue de proposer des solutions alternatives au gasoil.

- le plafonnement à 3,5 tonnes pour les véhicules utilitaires légers propres soit porté à 4,5 tonnes pour tenir compte du poids des batteries tout en permettant aux professionnels du bâtiment de conduire ce type de véhicule avec le permis B.

Concernant la mise en application de la réglementation des ZFE, la CAPEB demande que :

- les calendriers de mise en place des ZFE soient en phase avec la mise sur le marché de solutions disponibles (véhicules, bornes de recharges...), économiquement viables et techniquement adaptées.
- des guichets uniques de proximité soient mis en place, sur l'ensemble du territoire, à destination des professionnels pour améliorer la lisibilité des aides.
- des dérogations exceptionnelles soient autorisées en cas d'interventions de dépannage.

- des dérogations au maximum de 5 ans soient accordés pour que les entreprises puissent prévoir le changement de leurs véhicules dans leurs plans de financement.

Concernant les aides à destination des professionnels, la CAPEB demande que :

- les aides pour l'achat ou la location de véhicules soient bonifiées lorsque l'entreprise a renouvelé son parc automobile dans les trois dernières années.

- les aides accordées par les métropoles soient également éligibles aux entreprises non résidentes qui interviennent au sein d'une ZFE .

Afin de vous aider à y voir plus clair sur les obligations et les aides existantes, la CAPEB et la chambre de métiers, vous proposent, une journée ZFE, le lundi 20 juin au siège de la chambre de métiers (154 rue Bernard Giraudeau à Montpellier) de 8h à 20h.



Hausse des prix des matériaux : la CAPEB monte au créneau !

Membre actif du Comité de crise du BTP mis en place par le préfet de l'Hérault pour suivre l'évolution des prix et mettre fin aux éventuels comportements anormaux qui pourraient être détectés, la CAPEB Hérault condamne tous les comportements abusifs de certains négocios ou fournisseurs qui augmenteraient leurs prix de manière abusive et sur des délais trop courts sans délais de prévention auprès de leurs clients, les artisans et les entreprises du bâtiment.

Certaines entreprises nous ont signalés les agissements de fournisseurs, par exemple par l'annulation par un fournisseur d'une commande passée depuis plusieurs mois par l'entreprise, avec l'exigence de commander de plus grandes quantités, d'un sous-traitant d'une grande entreprise générale ayant signé un marché à prix ferme de deux ans (jusqu'à 2023) avec de nombreuses

clauses de pénalités (marché d'un bailleur social), soit encore de délai de validité des devis de fournisseurs dans la journée, ou même de fortes hausses des prix et de « facturation de toute commande au prix du jour de son enlèvement ou de sa livraison », soit l'absence de délai de prévention ou des délais très courts de délai de prévention (entre 8 et 13 jours).

Il a été question de tous ces comportements abusifs au cours des différents échanges avec la préfecture. 7

partenaires nationaux de la CAPEB ont d'ores et déjà signé une déclaration commune dans laquelle ils s'engagent concrètement à respecter des dispositions allant dans ce sens (délai de prévention minimum, limiter les hausses au maximum, répercuter toute baisse, etc.). Si vous constatez que certains de vos fournisseurs ne sont pas corrects et vous imposent des évolutions de tarifs importantes avec des délais très courts, n'hésitez pas à nous en faire part.

Une délégation de la CAPEB Hérault, présente à l'assemblée générale de la CAPEB nationale à Paris

La CAPEB Hérault était présente à l'assemblée générale confédérale les 21 et 22 avril à la maison de la mutualité à Paris.

L'assemblée générale statutaire du 21 avril a permis de faire le point sur le rapport d'activité et le rapport financier. Une partie des membres du conseil d'administration confédéral a été renouvelé et les statuts modifiés.

6

LA CAPEB

Des **femmes** et des **hommes**
responsables !



Bruno Lemaire, représentant le candidat Emmanuel Macron, s'exprimant devant l'assemblée

La séance du 22 avril, a permis de faire un état des lieux de la CAPEB et de réfléchir à l'avenir.

Les atouts et opportunités des entreprises artisanales du bâtiment ont été mis en évidence à l'occasion d'un congrès très enrichissant.

Les deux représentants des candidats à l'élection présidentielle qui ont accédé au 2^{ème} tour sont également intervenus.

Le congrès qui a été proposé aux participants a permis d'analyser la capacité de résilience des TPE au fil de ces deux dernières années qui ont été particulièrement intenses et difficiles, pour mettre en évidence leurs atouts et enfin, pour leur donner des perspectives dans ce contexte instable et incertain, face à des enjeux majeurs de transformation de la société et à des concurrences accrues. La première partie de ce congrès a permis de regarder en arrière : deux années au cours desquelles les entreprises artisanales du bâtiment ont su se battre, apprendre à travailler malgré toutes les contraintes pour continuer à répondre aux besoins

de leurs clients. Une période difficile mais qui a contribué à démontrer combien nos entreprises sont des maillons essentiels dans les territoires. Reste maintenant à transformer l'essai pour rester leader sur le champ de la rénovation. Un challenge compliqué, compte tenu du contexte économique actuel et de la concurrence des gros faiseurs, mais nullement impossible.

Les intervenants se sont penchés sur les attentes des ménages, sources de vraies opportunités pour les petites entreprises. L'amélioration des logements et de leur confort est un enjeu majeur qui se situe à la croisée de problématiques sociales, écologiques et économiques structurantes pour notre pays. Le logement est une clé pour lutter contre la solitude (10 millions de Français vivent seuls) comme les Danois nous le prouvent, ainsi que nous l'a démontré Malene Rydahl, avec des dispositions pour améliorer le bien-être et la satisfaction de chacun, pour prendre en charge le vieillissement en permettant aux plus de 55 ans de choisir soit de quitter leur logement soit de rester chez eux

en bénéficiant, à cet effet, d'un diagnostic de leur logement.



La délégation Héraultaise était composée de mesdames Valérie Coulon (vice-présidente du secteur de Béziers), Sylvie Lopez (responsable de la CDFA Hérault), Carole Cubilier (responsable de la section peinture), Hichem Benslim (responsable de la section maçonnerie) et Pascal Christol (secrétaire général).

Le maire de Montpellier visite le CFA BTP de l'Hérault

LA CAPEB

Des femmes et des hommes responsables !

Mardi 24 mai, monsieur Michaël Delafosse, maire et président de Montpellier Méditerranée métropole, a visité le CFA BTP de Montpellier et rencontré les professeurs et les élèves. Le président de la CAPEB Hérault, Jean Pierre Garcia, également vice-président du CFA BTP Occitanie, était présent, accompagné de Christian Poujol, président de la CMA Hérault.

Le CFA BTP de Montpellier compte 709 apprenants et 115 jeunes en prépa Apprentissage. Les effectifs ont augmentés de 12% depuis 4 ans.

Le CFA BTP forme aux métiers de :

- La maçonnerie (CAP maçon, constructeur béton armé, maçon du bâti ancien)
- La finition (CAP peintre, carreleur mosaïste, solier moquettiste, plaquistes)
- La menuiserie (CAP menuisier



La délégation au complet devant la réplique du pont du Gard



Visite de l'atelier menuiserie

et aux métiers :

- Du génie climatique (installations sanitaires, installations thermiques)
- De la métallerie (CAP Métallier)
- De l'électricité (CAP électricien)

LA CAPEB

Des **femmes** et des **hommes**
responsables !



La présidente de la région Occitanie, Carole DELGA, visite le chantier d'un administrateur de la CAPEB Hérault

La présidente de la région Occitanie, Carole Delga a récemment visité le chantier de l'extension du lycée professionnel Frédéric Bazille à Montpellier, dont le lot ossature bois a été attribué à l'entreprise ACOBOIS (gérant Maxime Fages Bonnery). Cette visite se déroulait dans le cadre du plan de soutien à l'emploi et au BTP de la région Occitanie. Etaient présents à cette visite, Jean Pierre Garcia, président de la CAPEB Hérault, Patrick Puel, président de l'U2P Occitanie, Vincent Perez, président de la CAPEB Occitanie, Olivier Coulom, président de la CAPEB Aude, et Christian Poujol, président de la CMA Hérault. L'objet de cette visite était de présenter le savoir-faire des entreprises du bâtiment locales, notamment sur la construction en ossature bois pour des ERP, et d'évoquer également les problématiques de recrutement dans notre secteur d'activité.



Actions professionnelles

LA CAPEB

Votre conseiller technique !

Rencontres professionnelles : des animations et une présence accrue chez nos partenaires !

La CAPEB a organisé et a participé à plusieurs rencontres professionnelles au 1^{er} trimestre, ainsi que des animations chez nos partenaires fournisseurs et négocios du bâtiment.

BAURES a inauguré son showroom de Vendargues, spécialisé dans les équipements de protection individuelle (EPI), offrant une large panoplie d'équipements de sécurité (chaussures de sécurité, vêtements, lunettes, casques...).

La CAPEB était présente à l'inauguration et organisera prochainement chez BAURES, une matinale de présentation des EPI, avec pour thème la prévention des risques, en partenariat avec l'OPPBTP.



La CAPEB a participé à l'inauguration du showroom de notre partenaire SEGURET (fournisseur de peinture) à Béziers (ZAC du Mercotent), en présence de monsieur Robert Ménard, maire de Béziers et de madame Emmanuelle Ménard, députée.

Des matinées de présentation des produits SEGURET seront prochainement programmées sur Béziers.

Enfin, la CAPEB a reçu récemment notre partenaire OKOFEN, fabricant de chaudières à granulés.

Une quinzaine de chauffagistes étaient présents pour assister à la présentation de la chaudière « zéro flamme » qui récupère une partie des gaz et les réintègre dans le corps de chauffe afin d'augmenter l'énergie fournie et de diminuer les gaz à effet de serre.



L'URSSAF reconnaît la validité des accords d'entreprises sur les indemnités de trajet

Serpent de mer s'il en est, la question des indemnités de trajet a trouvé une solution convenable pour les employeurs comme pour les salariés au travers des accords d'entreprises.

Les entreprises artisanales du bâtiment ont dû faire face à une rerudescence de contrôles au cours desquels les inspecteurs avaient refusé de prendre ces accords en considération. La CAPEB s'en était alarmée auprès de l'URSSAF qui vient de nous donner raison en confirmant la validité de ces accords.

Le Directeur de l'ACOSS (désormais URSSAF Caisse nationale) confirme ainsi que « L'indemnité de trajet prévue par la convention collective peut ne pas être versée si un accord

d'entreprise le prévoit » et que, lorsqu'un accord d'entreprise prévoit que « l'indemnité de trajet n'est pas due lorsque le temps de trajet est rémunéré en temps de travail », il peut prévaloir sur la convention collective s'agissant de ce sujet. Autrement dit, l'accord d'entreprise devient la norme de référence pour les indemnités de trajet dans le BTP pour apprécier les éléments à intégrer au titre de l'assiette minimum conventionnelle. Le Directeur nous a affirmé avoir diffusé des consignes aux Urs-saf pour qu'elles tiennent compte de

cette évolution de doctrine.

L'intervention de la CAPEB a donc permis de sécuriser les entreprises qui ont d'ores et déjà conclu un accord d'entreprise et de garantir à celles qui souhaiteraient le faire qu'elles pourront agir sur des bases admises par l'URSSAF. Compte tenu de cette décision de l'URSSAF, nous conseillons aux entreprises de saisir la commission de recours amiable de l'organisme de recouvrement en cas de contrôle ayant conduit à un redressement.



CENTRE 100% DEDIE AUX VEHICULES UTILITAIRES

Thermiques ou 100% électriques

🤝 SERVICE VEHICULES NEUFS

🛠 SERVICE APRES-VENTE

DFS : la CAPEB obtient gain de cause

La CAPEB bataille avec l'administration depuis plusieurs mois pour faire en sorte que la décision de l'administration rendant inapplicable la Déduction Forfaitaire Spécifique des entreprises du BTP, ne tombe pas comme un couperet au 1^{er} janvier 2023.

Pour l'année 2022 jusqu'au 1^{er} janvier 2023,

la CAPEB avait obtenu une première avancée avec une période de tolérance au cours de laquelle les entreprises contrôlées qui n'appliquaient pas les nouvelles règles n'étaient pas sanctionnées, sauf si elles récidivaient après un premier avertissement.

Nos démarches communes avec les deux autres organisations patronales du BTP ont permis d'obtenir une sortie progressive du dispositif de la DFS selon un rythme et des modalités semblables à ce qui a été accordé au secteur de la propreté.

Cette sortie progressive débutera le 1^{er} janvier 2024 et s'achèvera le 1^{er} janvier 2032, l'année 2023 étant neutralisée, comme l'est l'année en cours. Le Ministre des Comptes publics Olivier Dussopt a adressé un courrier aux Présidents de la CAPEB, de la FFB et de la FNTP pour le confirmer. Ainsi, les 10 % actuels de la DFS perdront 1 point chaque année jusqu'en 2030 puis 1 point et demi chacune des deux dernières années.

Pendant ces dix ans, à l'occasion des contrôles, il sera admis la possibilité de continuer à appliquer la DFS même en l'absence de frais profes-

sionnels effectivement engagés par les salariés.

Le Ministre précise dans son courrier qu'il adresse une instruction à l'ACOSS en ce sens et que ces modalités seront mentionnées explicitement dans le bulletin officiel de la sécurité sociale (BOSS).

La CAPEB peut être satisfaite du résultat de sa mobilisation qui épargne ainsi aux entreprises d'avoir à gérer une rupture brutale avec leurs procédés habituels. C'est une réelle victoire à porter au crédit de la CAPEB, les deux autres organisations patronales ne s'étant raccrochées à cette démarche qu'en fin de course.



FORD MONTPELLIER PARTENAIRE OFFICIEL DE LA CAPEB HERAULT



CONSULTEZ NOS OFFRES SUR NOTRE SITE INTERNET
OU PRENEZ RENDEZ-VOUS AU **N^overt 0 805 02 14 14** (appel gratuit)

LA CAPEB

Votre apporteur d'affaires !

Cre Art Bât - une formation pour les créateurs d'entreprise bâtiment

La CAPEB s'est rendu compte que les créateurs d'entreprises dans le secteur du bâtiment, ont depuis quelques années, un manque d'accompagnement et des carences, notamment en terme de calcul de prix, et d'obligations réglementaires, c'est pour cette raison que nous avons souhaité développer une formation de 2 jours, validée par Pôle Emploi, pour les créateurs d'entreprises.

L'Objectif général est d'acquérir une méthode de calcul de ses coûts permettant de situer et positionner l'entreprise sur ses marchés, de mieux vendre ses devis et d'effectuer des choix en intégrant les spécificités évoquées.

À l'issue de la formation, chaque participant aura une vision très précise des coûts tout en ayant acquis une méthode permettant de comprendre

le lien entre gestion et stratégie. Autour de l'approche par le coût de revient, le porteur de projet s'appropriera une méthode de construction d'un prévisionnel permettant de comprendre le choix du statut le plus adapté à son projet.

Déroulement : À travers une approche pragmatique, le groupe utilise tout au long des deux journées un outil de calcul et intègre au fur et à mesure les éléments chiffrés abordés par l'intervenant. Sur la base d'échange de pratique en matière

de chiffrage et négociation de devis, en fixant leurs objectifs de temps de travail facturés. Une fois le coût de revient calculé, nous situerons l'entreprise sur ses différents marchés en utilisant le coût de revient comme outil stratégique. La durée de la formation est de 14h.

**Avec la
CAPEB,
faites
décoller
votre
entreprise**



POMAREDE

INFORMATIQUE

REVENDEUR AGRÉÉ 

EXPERTISE EN LOGICIELS DE GESTION D'ENTREPRISE
Audit - Installation - Paramétrage - Formation - Service après-vente



Partenaire
Centre de Compétences

Compta - Gestion - Paie

Michel POMAREDE

04 11 93 00 18 / 06 75 70 56 72

10 Allée de Paris - 34080 MONTPELLIER
ebp@pomarede.info www.pomarede.fr

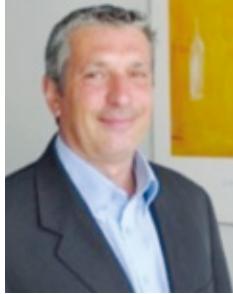
Actions économiques

LA CAPEB

Pour votre matériel informatique !

Votre apporteur d'affaires !

PROXIEL partenaire de la CAPEB Hérault vous propose une gamme professionnelle !



PROXIEL
est une
société
Française
basée à
Mont-
pellier

et créée en 1999 par son
directeur actuel Frédéric

Gras. Forte de son expérience et de ses compétences techniques avec plus de 25 techniciens et experts, sa croissance continue et sa situation financière saine font d'elle un acteur local incontournable du tissu économique local.

Nous apportons au quotidien des solutions informatiques sur mesure, adaptées et économiques aux professionnels de notre région Occitanie.

Nous avons développé une expertise qui nous permet de fournir à nos clients des services informatiques à la hauteur de leurs exigences.

Ayant su conserver une taille humaine et des services de proximité, nous saurons vous accompagner dans vos projets informatiques et vous conseiller en fonction de vos besoins.

La gamme proposée de services est complète et va de l'étude à la réalisa-

tion et au dépannage. Nous disposons des ressources et de l'expérience nécessaires pour être considéré comme un partenaire sérieux et fiable.

Aujourd'hui, nous sommes en mesure de vous proposer du matériel, des services télécom, des prestations et de l'assistance. Notre sens du service et votre satisfaction seront au cœur de notre relation.

**Vous pouvez nous
contacter du lundi au
vendredi de 9H à 17H
au 04.67.40.75.66**



BatiArt

**Le logiciel des entreprises du bâtiment
Créé par un artisan pour les artisans**

- Articles
- Ouvrages
- Clients
- Salariés
- Fournisseurs
- Véhicules
- Devis
- Factures
- Avoirs
- Suivis de chantiers
- Tableaux de bord
- Planning ...



Enfin un logiciel qui va vraiment vous simplifier le travail

Venez me tester sur batiart.fr



Entre la CAPEB et MAAF PRO une histoire de CONFiance !

**Assureur historique
des artisans du
bâtiment, MAAF PRO
est à vos côtés pour
vous conseiller et vous
accompagner dans votre
vie professionnelle
comme dans votre
vie privée.**



MAAF disponible pour vous



en agence

Prenez rendez-vous sur
maaf.fr ou sur l'appli mobile
MAAF et Moi



au téléphone

3015 Service & appel gratuits
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h.



sur votre espace client

Sur maaf.fr et l'appli mobile
MAAF et Moi



Renouvellement de convention entre Pôle Emploi et la CAPEB Hérault

Face aux difficultés rencontrées par les entreprises du Bâtiment dans leur recrutement, Pôle emploi, et la CAPEB ont souhaité poursuivre leur coordination pour accompagner les entreprises et répondre aux besoins de main d'œuvre du secteur dans le département de l'Hérault. La convention de partenariat a été renouvelé le vendredi 29 avril, en présence de Hmad ACHLIF, vice-président de la CAPEB Hérault.

Les actions menées en partenariat mobilisant la contribution de chacune des parties seront organisées autour de 5 axes :

1. Se mobiliser pour l'emploi des jeunes et des demandeurs d'emploi de longue durée

longue durée : activer les plans gouvernementaux en faveur de ces publics CEJ (contrat d'engagement jeunes) et plan DELD (demandeurs d'emploi de longue durée) pour faciliter leur insertion professionnelle dans les métiers du bâtiment

2. Mettre en place une organisation spécifique pour traiter les offres d'emploi en privilégiant :

- Les entretiens avec les recruteurs,
- Les évènements de job-dating,
- Les PMSMP
- Le montage d'action de formation (AFPR, POEI, POEC...)

Ces actions seront accompagnées par :

- ✓ des rencontres collectives d'échange entre conseillers Pole emploi et professionnels sur les aides au recrutement
- ✓ L'organisation d'un Afterwork dans

sion pour identifier les métiers et les secteurs dans lesquels des demandeurs d'emploi sont susceptibles d'avoir les aptitudes pour travailler dans le secteur du bâtiment.



les agences de Montpellier et Béziers pour rapprocher l'offre et la demande

3. Elargir le sourcing de candidats :

- ✓ en travaillant mieux avec la profes-

La priorité est donnée aux métiers les plus recherchés par les entreprises de notre région et de notre département.

4. Faire la promotion des métiers du bâtiment :

- ✓ Action égalité Homme / femmes : témoignages de femmes salariées dans le bâtiment auprès de demandeuses d'emploi en reconversion professionnelle
- ✓ Action vers les publics « jeunes » notamment avec l'Escape Game Bâtiment de la CAPEB
- ✓ Actions communes avec le CFA BTP

5. informer et accompagner sur la création d'entreprise :

la création d'entreprise représente une solution pour des demandeurs d'emploi ou des salariés expérimentés.

Revue de presse

Métropolitain - 28 mars 2022

Ce vendredi 25 mars, une visite de chantier au lycée Frédéric Bazille-Agropolis a eu lieu. Carole Delga, présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, était présente pour l'évènement aux côtés de l'entreprise héraultaise Acobois Avenir Concept Bois.

« Créer une relation intime entre la route de Mende et le bâtiment existant »

L'idée principale est de **construire un mur habité en bois** permettant de **respecter la pinède** et d'avoir un **système propre et sec**. C'est un parvis linéaire qui est mis en place pour ne pas creuser un bâtiment, mais plutôt pour l'inscrire. Une fois le bâtiment réalisé, il fera partie du paysage. L'enjeu : « ne pas s'imposer, mais s'intégrer » explique Carole Delga.

La Région souhaite donner une nouvelle image au lycée en créant un bâtiment d'accueil de 1 500 m² et en restructurant les aménagements extérieurs. La réalisation du projet, mené par la Région et représentant une enveloppe de 6,6M€ au total, nécessite 165 m³ de bois. Avec 50% de bois français. La fin du chantier est prévue pour décembre 2022.

En termes de programme : le premier bâtiment concerne les agents et sera divisé en deux blocs. Puis une salle d'exposition viendra mettre en lumière les travaux des lycéens.

Une entreprise engagée

L'entreprise **Avenir Concept Bois** a été créée il y a 12 ans et est aujourd'hui basée à Béziers. Elle est spécialisée dans **la conception et l'extension de maisons en bois**, secteur où l'emploi n'est pas aisé. Elle s'inscrit également dans le cadre du « Pacte pour l'embauche en Occitanie », destiné à lever les freins à l'emploi et à proposer, aux entreprises et aux demandeurs et aux demandeuses d'emploi, des solutions concrètes aux difficultés de recrutements rencontrés dans certains métiers en tension.





Agenda

- ✓ Vendredi 24 juin : journée conviviale (matinée golf à Béziers, soirée manade à Teyran)
- ✓ Du 21 au 23 septembre – Journées Professionnelles de la Construction (JPC) à Toulouse
- ✓ Du 3 au 6 octobre – salon BATIMAT – porte de Versailles à Paris

CAPEB
L'Artisanat du Bâtiment
HERAULT

W
Gan Prévoyance a le plaisir de vous offrir un

Offre réservée aux adhérents
CAPEB
L'Artisanat du Bâtiment

Audit retraite d'une valeur de 60 €

Calcul du montant de votre pension et âge de départ à la retraite, à partir de votre relevé de carrière, réalisé avec notre partenaire

SAPIENDO
L'EXPERTISE 100% RETRAITE



Pour bénéficier de cet audit, contactez
M. Thierry SEGUI au 06.83.40.51.21

POSSIBILITES DE FINANCEMENT

POUR LES SALARIES et GERANTS SALARIES '(avec fiche de salaire)

(sous réserve des critères de prise en charge 2022)

Ressortissants Constructys secteur bâtiment moins de 50 salariés : salarié, gérant salarié, autre.



Les demandes de prise en charge doivent être déposées au minimum **15 jours avant la formation dans votre espace egestion**.



Pour pouvoir vous accorder la subrogation de paiement, nous devons avoir reçu l'accord de financement de Constructys **avant la formation**



Prise en charge de 20 €/h par Constructys à condition de déposer le dossier minimum 15 jours avant la formation.

POUR LES CHEFS D'ENTREPRISE NON SALARIES (critères de prise en charge 2022)

Ressortissants FAFCEA secteur bâtiment : Artisan, Gérant non salarié, Gérant majoritaire de SARL, conjoint collaborateur ou Associé, Micro-entrepreneur inscrits au répertoire des métiers.



Forfait annuel alloué par le FAFCEA de 50 heures de formations techniques bâtiment hors procédures FEEBAT ce forfait n'est pas reportable d'une année sur l'autre.

**CONDITIONS**

- Avoir le nombre d'heures de la formation en crédit sur les 50 heures allouées sur l'année
- Fournir le D1 inscription à la Chambre des Métiers de moins d'1 an à la date de la formation
- Fournir l'attestation URSSAF DE CONTRIBUTION AU FAF (CFP)
- Le dossier doit être déposé avant la formation



Si toutes les conditions sont remplies : Participation du FAFCEA de 25€/h.

POLE EMPLOI

Pour une prise en charge totale par POLE EMPLOI, merci de prendre contact avec votre conseiller POLE EMPLOI pour la possibilité auprès de leurs services et ensuite nous contacter en nous communiquant votre identifiant POLE EMPLOI. Le devis sera directement déposé sur votre espace POLE EMPLOI, il vous faudra le valider pour que votre conseiller puisse y avoir accès.

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Nos formations ne sont pas éligibles au CPF. Contact ADEFA BTP : 04 99 77 22 82

La formation

Calendrier

FORMATIONS ADEFA BTP SEPTEMBRE - DECEMBRE 2022

FORMATIONS	LIEUX	PROGRAMMATIONS
CURSUS CLIMATISATION	INITIATION	BEZIERS 13-14 SEPTEMBRE 2022
	PERFECTIONNEMENT	BEZIERS 11-12 OCTOBRE 2022
	ATTESTATION D'APTITUDE CAT I	BÉZIERS 15-16-20-21-22 SEPTEMBRE 2022
		MONTPELLIER 20-21-25-26-27 OCTOBRE 2022
		BEZIERS 8-9-10-15-16 NOVEMBRE 2022
DEPANNAGE CLIM		BEZIERS 17-18 NOVEMBRE 2022
QUALIPAC		MONTPELLIER 5 AU 9 SEPTEMBRE 2022
		MONTPELLIER 14 AU 18 NOVEMBRE 2022
FEEBAT		MONTPELLIER 27-28-29 SEPTEMBRE 2022
		CLERMONT L'HERAULT 15-16-17 NOVEMBRE 2022
		BEZIERS 13-14-15 DECEMBRE 2022
QUALIPV ELEC raccordement au réseau		MONTPELLIER 11-12-13 OCTOBRE 2022
QUALIPV BAT intégration au bâti		
RE 2020		EN ATTENTE DE PROGRAMMATION
HABILITATION ELECTRIQUE personnel électrique		EN ATTENTE DE PROGRAMMATION
HABILITATION ELECTRIQUE personnel non électrique		EN ATTENTE DE PROGRAMMATION
SST	MONTPELLIER	1-2 SEPTEMBRE 2022
TRAVAIL EN HAUTEUR	BEZIERS	7 OCTOBRE 2022
ECHAFAUDAGE	BEZIERS	3-4-5-6 OCTOBRE 2022
PGN formation initiale	MONTPELLIER	10-11-12 OCTOBRE 2022
	BEZIERS	5-6-7 DECEMBRE 2022
PGR recyclage	MONTPELLIER	12 OCTOBRE 2022
	BEZIERS	7 DECEMBRE 2022
HANDIBAT	LATTES	20-21 OCTOBRE 2022
IRVE P1 ET P2	BEZIERS	13-14-15 SEPTEMBRE 2022
	MONTPELLIER	8-9-10 NOVEMBRE 2022

- DEVIS / FACTURES
- FICHES CLIENTS
- BIBLIOTHÈQUES
- ENCAISSEMENTS
- SUIVI DE CHANTIERS
- SITUATIONS / AVOIRS
- AIDE CALCUL DES COÛTS
- CONTRATS D'ENTRETIEN
- COURRIERS / MAILS
- CALCUL DE MÉTRÉS
- STATISTIQUES
- SITUATIONS
- PLANNING
- RELANCES

Mediabat - 34 avenue de Toulouse 34070 MONTPELLIER

LOGICIEL BÂTIMENT

OFFRE EXCLUSIVE *
-15 %
Pour les adhérents
de la CAPEB 34



INFORMATIONS & COMMANDE
04 67 03 23 90

* 15% de réduction valable sur l'achat du logiciel Mediabat dans sa version monoposte sur présentation d'un justificatif d'inscription à la CAPEB Hérault

PARTENAIRE
CAPEB
L'Artisanat du Bâtiment
HERAULT

Assurons ensemble
vos plus beaux projets

Pôle Assurances
& Courtage

**Courtier en assurances,
spécialisé assurances Industries et entreprises
depuis plus de 40 ans**

Équipe de 20 personnes
Jean-Marie, Delphine et Pierre-Louis BOST



Siège Social - 16 rue d'Isly 87006 LIMOGES Cedex
Tél. 05.55.11.92.30

35 allées Paul Riquet 34500 BÉZIERS

Tél. 04.67.09.23.55

www.poleassurancescourtage.com

Exemples de compagnies partenaires :



Brève du centre de gestion

Souscrivez à l'ECF avec CGA2APL

LA CAPEB
Vous **communique**

Qu'est ce que l'Examen de Conformité Fiscale ?

Il s'agit d'un audit préventif réalisé à la demande de l'entreprise par un prestataire de confiance de l'administration fiscale

Quel est l'objectif de l'Examen de Conformité Fiscale (ECF) ?

- Renforcer la sécurité fiscale des entreprises,
- S'assurer du respect des règles fiscales applicables par les entreprises.

Quelles entreprises sont concernées par l'ECF ?

L'Examen de Conformité Fiscale concerne toutes les entreprises, individuelles ou sociétés à l'IS, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité.

Comment se déroule l'Examen de Conformité Fiscale ?

Cette prestation d'ECF se fera sous la forme d'un audit portant sur 10 points relatifs, notamment :

- aux dépenses,
- au Fichier des Ecritures Comptables,
- à la conservation des documents,

- à la certification des logiciels de caisse,
- au respect des régimes fiscaux,
- aux règles sur les amortissements et les provisions,
- sur les charges à payer et exceptionnelle,
- sur la TVA.

A l'issue de cet examen, un Compte-Rendu sera établi par le prestataire qui sera adressé à l'administration fiscale et à l'entreprise.

Entreprises : pourquoi souscrire à l'Examen de Conformité Fiscale ?

En premier lieu, il s'agit de renforcer la sécurité juridique des entreprises qui, ainsi, se verront libérées du souci que représente le risque fiscal sur les questions courantes.

Mais aussi, de manière induite, à la reconnaissance par l'administration du civisme fiscal des entreprises ayant optées pour l'ECF.

Que propose CGA2APL en matière d'ECF ?

En sa qualité d'Organisme Mixte de Gestion Agréé, CGA2APL propose une prestation personnalisée pour les entreprises.

Dans le cadre de l'Examen de Conformité Fiscale, quel que soit la nature de votre activité (industriels, artisans, commerçants ou professions libérales), CGA2APL vous proposera une prestation définie dans le cadre d'une lettre de mission et vous apportant toutes les garanties d'un Organisme de Gestion Agréé, à savoir :

- L'expertise dans le domaine des TPE,
- Une équipe compétente,
- Le professionnalisme des analyses acquis par des années de pratique du contrôle des déclarations fiscales de nos adhérents.

Cordialement
Philippe Senaux
Directeur

CGA2APL FRANCE
Centre de Gestion Agréé de l'Artisanat et des Professions Libérales

80€

En ligne

SOUCRIVEZ À
L'EXAMEN DE
CONFORMITE FISCALE



AG2R LA MONDIALE

VOUS ACCOMPAGNE ET VOUS OFFRE UN AUDIT DE PROTECTION SOCIALE



AG2R LA MONDIALE

« Cher(e) Adhérent(e),

Aujourd’hui, comme une majorité de professionnels indépendants, vous vous interrogez et avec raison sur votre situation en matière de protection sociale (retraite et prévoyance) :

Vous et vos proches



- Vos proches sont-ils bien protégés ?
- Avez-vous suivi les bonnes procédures pour la transmission de votre patrimoine ?
- Comment préparer votre retraite ?

Vos salariés



- Sont-ils bien protégés ?
- Comment les fidéliser ?
- Quels dispositifs peuvent-ils mettre en place pour préparer leur retraite avec l’appui ou non de l’entreprise ?

Votre entreprise



- Les solutions mises en place sont-elles conformes à la réglementation ?
- Comment connaître le compte Épargne retraite de votre entreprise ?

Dans le cadre du partenariat entre la CAPEB l’Artisanat du Bâtiment Hérault et AG2R LA MONDIALE, premier groupe de protection sociale en France, nous vous proposons de bénéficier de l’expertise des conseillers AG2R LA MONDIALE pour répondre à toutes vos questions concernant votre retraite et votre prévoyance.

Grâce à l’Audit personnalisé de votre protection sociale, vous visualiserez les atouts et les lacunes de votre situation actuelle et les solutions envisageables pour l’améliorer.

Pour bénéficier de votre Audit de Protection Sociale, offert et sans engagement, il suffit de vous inscrire via le QR code ci-dessous. Vous serez contactés par un conseiller AG2R LA MONDIALE pour une prise de rendez-vous.

En espérant que vous appréciez ce service proposé par la CAPEB l’Artisanat du Bâtiment Hérault.

Je vous souhaite une très bonne journée. »

Jean-Pierre GARCIA
Président de la CAPEB L’Artisanat du Bâtiment Hérault

DEMANDE DE RENDEZ-VOUS



À L'AIDE DE VOTRE SMARTPHONE
FLASHEZ LE QR CODE CI-DESSOUS ET REMPLISSEZ
DIRECTEMENT VOTRE DEMANDE DE RENDEZ-VOUS



PARCE QUE LA
COMMANDÉ DE PRODUITS
 N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI
FACILE, RAPIDE ET EFFICACE

ACCÉDEZ à toutes les fonctionnalités avec le mode d'accès facile.



SCANNEZ nos produits et commandez-les immédiatement.



RECHERCHEZ un produit avec notre fonction de recherche par expression.



AFFICHEZ votre historique de commandes et dupliquez une commande terminée.



ACCÉDEZ à toutes les informations et fiches de données de sécurité sur les produits Berner.



PROFITEZ d'une conception conviviale.



... et bien plus encore !
www.berner.fr

**GROUPAMA
 MÉDITERRANÉE
 VOUS RÉSERVE
 DES AVANTAGES**

**OFFRE SPÉCIALE ADHÉRENTS
 CAPEB HÉRAULT**

5 % de réduction*

**MULTIRISQUE
 PROFESSIONNELLE et
 PRÉVOYANCE MADELIN**



GroupamaPro



Nos conseillers sont à votre écoute au **0 969 365 665** ➔ Service gratuit + prix appel
 Découvrez nos solutions d'assurances professionnelles sur groupama-pro.fr

* à valoir sur votre cotisation annuelle sur les produits CONSTRUIRE et ENERGIE - Offre réservée aux artisans du bâtiment adhérents de la CAPEB Hérault.

Groupama Méditerranée, Caisse Régionale d'Assurances Mutualistes Agricoles Méditerranée - 24 Parc du Golf - BP 10399 - 13799 Aix-en-Provence Cedex 3 - 379 834 906 RCS Aix-en-Provence

Emetteur de Certificats Mutualistes. Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest

CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. Crédit photo : Shutterstock - Création : Groupama Méditerranée. Septembre 2020. Rejoignez-nous sur    



BBLC

Assurer - Financer - Investir

ASSUREUR DES ENTREPRISES DU BATIMENT

- Responsabilité Chef d'Entreprise
- Flotte Automobile
- Complémentaire Santé et Prévoyance
- Projet Retraite
- Assistance Juridique

BBLC ASSURANCES – Espace Ophée – 85 bd Camille Blanc – RCS Sète : 329 512 149 – ORIAS : 07 000 864 – www.orias.fr – ACPR – Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 61 Rue Taitbout – 75009 Paris

BBLC ASSURANCES – 85 bd Camille Blanc – 34200 Sète – 04 67 46 66 20 – info@bblc.fr

Merci de nous retourner ce document par mail : info@bblc.fr

Nous vous contacterons en retour pour fixer un rendez-vous.

Raison Sociale : _____

Activité : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Mail : _____